Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **21 (1870)**

Heft 2

PDF erstellt am: **06.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Bibliographie.

Pressler. *L'Aide du forestier*, manuel à l'usage des écoles et des praticiens, rédigé d'après les données actuelles de la science et de l'expérience. Prix 9 Fr. 35 c. Dresde, W. Turk, 1869.

Cet ouvrage est destiné à remplacer les *Tables* du même auteur qui sont épuisées depuis longtemps, mais le contenu en a été augmenté conformément à l'état actuel de la science. Il se divise en quatre parties. La première traite du mesurage, du cubage et de la division en assortiments des bois abattus; la seconde traite les mêmes matières pour la connaissance du volume et de l'emploi des bois sur pied; la troisième s'occupe de la détermination de l'accroissement et des produits, et de la taxation; la quatrième traite de la partie financière de l'administration forestière, et de l'estimation en argent du sol, des peuplements et des servitudes. Un appendice renferme un grand nombre de tables auxiliaires, pour servir à faciliter et à abréger les calculs qui se présentent dans l'économie forestière.

De Manteuffel. *Le chêne, sa culture et son emploi,* conseils à ceux qui s'occupent ou veulent s'occuper de cette essence. Leipsic, librairie Arnold 1869. 156 pages. Prix 4 fr.

L'auteur, très connu comme praticien, a consigné dans cet ouvrage le résultat de ses expériences dans la culture du chêne, et il faut reconnaître qu'il a ainsi enrichi réellement la littérature forestière sur un sujet fort important.

Il donne en général la préférence à la régénération artificielle. Quand la régénération naturelle peut avoir lieu, il faut faire les coupes d'ensemencement lorsque les glands tombent ou immédiatement après, et opérer la vidange l'hiver suivant lorsque la neige couvre le sol. Il faut non seulement émonder les branches des jeunes chênes dans les pépinières, mais encore quand ils sont plantés à demeure, afin de leur donner une forme pyramidale. Les élagages doivent se faire ras le tronc, mais il ne faut pas couper des branches plus grosses que le bras. Quand le sol est approprié à la culture du chêne, l'auteur préfère les peuplements purs à ceux qui sont mélangés. (A suivre.)

Graines d'essences exotiques.

Vu le grand nombre des demandes qui ont été faites l'an passé, la commission nommée par la société des forestiers suisses pour encourager les essais de cultures d'essences exotiques, se chargera encore cette année de procurer, dans les meilleures conditions possibles, aux administrations forestières suisses, les graines de ces essences dont elles feront la demande. Elle publie ici un catalogue de semences avec invitation d'adresser les commandes aussi promptement que possible, au plus tard avant le 12 mars, à M. le professeur Kopp à Zurich, président de la commission.